

UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES DE PIED



3 à 5 stagiaires



1 journée (7h)



230 € H.T
Inter-entreprise



Chambly (60)

Public Concerné

Tout salarié de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désigné par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Objectifs

Se situer et être acteur de la prévention des risques.
Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

Méthodes pédagogiques

Exposés.
Apports théoriques.
Mises en situations pratiques.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, MSI leur délivrera une attestation de compétences formation validant les acquis.

Prérequis

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice fabricant (textes, schémas et plans).

Programme

Les enjeux de la prévention.
La législation et la sécurité des échafaudages
Reconnaitre et signaler les situations dangereuses.
Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
L'exploitation de la notice du fabricant
Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site : "www.scopmsi.com" ou sur simple demande à contact@scopmsi.com ou au 01 39 37 03 39.



Les sessions intra-entreprises font l'objet d'un devis s'ajustant à vos besoins et au contexte de votre entreprise.